

Réf: Dossier N° : 47789

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « MANGALLA SECURITE PRIVEE » en abrégé «MSP »
Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche Pont SORO près
BSIC, 08 BP 3525 ABIDJAN 08

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 09 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « MANGALLA SECURITE PRIVEE » en abrégé «MSP ».

Objet: La sécurité des biens et des personnes ; La sécurité, le gardiennage des biens et personnes privées ou en collectivité.

Capital social: 15 000 000 F CFA divisé en Mille Cinq Cent (1.500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 1.500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche Pont SORO près BSIC, 08 BP 3525 ABIDJAN 08

GERANT: Monsieur KARAMOKO JACK VADIAWE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08994 du 29/03/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8075 du 29/03/2018

